



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Auctionsale after bankruptcy in France

Suite à la fermeture
d'un site industriel

**REVÊTEMENT
ET MAINTENANCE
PAR SOUDAGE**

Zone d'activité Les Poutrelles
59125 TRITH SAINT LEGER

MECANIQUE ET SOUDURE

MECHANICAL AND WELDING

**VENTE EN SIMULTANÉ SUR
WWW.INTERENCHERES-LIVE.COM
LIVE BIDDING ON THE INTERNET**



live interencheres-live.com
Enchères LIVE et ordres d'achat secrets



Mardi 7 Février 2017

à 14h00

SALLE DES VENTES

Hôtel des Ventes du Hainaut
15 Rue Pierre de Coubertin
59600 Maubeuge

Tuesday, February 7th 2017

at 14.00 p.m

AUCTION ROOM

Hôtel des Ventes du Hainaut
15 Rue Pierre de Coubertin
59600 Maubeuge

► **Catalogue complet**
disponible sur notre site internet

► **Detailed catalogue**
on our website

www.lutece-industrie.com

www.interencheres.com

Pour tout renseignement / For all request : Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63



Maître Guillaume THOMAS

Commissaire Priseur - Agrément 2012-10
15 Rue Pierre de Coubertin - 59600 Maubeuge
Tél. : 03 27 56 38 69 - Fax : 09 70 62 96 11

Assisté par : **LUTÈCE INDUSTRIE**

Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue de Castagnary - 75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63 - Fax : +33 (0)9 70 60 56 68

English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40 - info@lutece-industrie.com

AVIS AUX ACHETEURS

La présente vente publique est régie par les Conditions Générales de Ventes figurant en fin de catalogue et par les Conditions Particulières indiquées ci-après :

VISITES

Sur rendez-vous avant la vente

ET

le Mardi 7 Février 2017 de 9h30 à 12h00

**Revêtement et Maintenance par Soudage
Zone d'activité Les Poutrelles
59125 TRITH SAINT LEGER**

DEROULEMENT DE LA VENTE

La vente aura lieu le Mardi 7 Février 2017 à 14h00

Salle des Ventes

Hôtel des Ventes du Hainaut

15 Rue Pierre de Coubertin

59600 Maubeuge

Maître Guillaume THOMAS

Commissaire-Priseur – Agrément 2012-10

Hôtel des Ventes du Hainaut

15 Rue Pierre de Coubertin

59600 Maubeuge

Tel : +33 (0)3 27 56 38 69 Fax : +33 (0)9 70 62 96 11

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 17% HT ainsi que la TVA en vigueur, soit 20 %.

Pour éviter tout ralentissement dans le déroulement de la vente, les acheteurs sont priés, avant les enchères, de remplir la Carte Acheteur disponible sur le site www.lutece-industrie.com, en salle de vente et lors des visites, en indiquant leurs coordonnées, et, la vente étant au comptant, de remettre un chèque signé à l'ordre de Maître Guillaume THOMAS, ainsi que la garantie de paiement dont modèle ci-après si chèque non certifié.

Pour les acheteurs assujettis et identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiquer leur numéro de T.V.A. et fournir l'attestation du numéro d'identification délivrée par l'Administration fiscale de leur Pays.

Pour les lots marqués d'un (*) se reporter aux Conditions Générales de Vente en fin de catalogue.

ENLEVEMENT DES LOTS

En référence à l'article 4 des conditions générales de vente, aucun enlèvement ne pourra être effectué sans la production d'une garantie de paiement (voir modèle dans ce catalogue) ou de chèque certifié.

Enlèvements uniquement sur rendez-vous

A partir du Mercredi 8 Février 2017 à 9h00

Les lots devront être enlevés impérativement au plus tard le Mercredi 17 Février 2017 à 17h00

PAIEMENT

Banque Populaire Du Nord – SARL Thomas Maison des Ventes

Code Banque 13507 – Code guichet 00103 – N° de compte 30884622122 – Clé RIB 42

IBAN FR76 1350 7001 0330 8846 2212 242 – BIC : CCBPFRPPLIL

GARANTIE BANCAIRE

Nous, soussignés, Banque :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Garantissons jusqu'à un montant de € (euros)

Les achats effectués

par Monsieur ou Madame

de la Société (*Company / Firma*) :

Siège Social :

R.C. :

titulaire, dans notre banque, du compte n°

lors de la vente aux enchères publique des matériels de **Revêtement et Maintenance par Soudage**

Pour paiement, Monsieur / Madame
De la Société établira un chèque que nous garantissons dans les limites indiquées ci-dessus ou bien le paiement pourra être versé, dès sa première demande écrite dans les mêmes conditions, au compte de :

Maître Guillaume THOMAS
Commissaire-Preneur – Agrément 2012-10
Hôtel des Ventes du Hainaut
15 Rue Pierre de Coubertin
59600 Maubeuge
Tel : +33 (0)3 27 56 38 69 Fax : +33 (0)9 70 62 96 11

PAIEMENT

Banque Populaire Du Nord – SARL Thomas Maison des Ventes
Code Banque 13507 – Code guichet 00103 – N° de compte 30884622122 – Clé RIB 42
IBAN FR76 1350 7001 0330 8846 2212 242 – BIC : CCBPFRPPLIL

Fait le, à

Signature

Cachet commercial

ORDRE D'ACHAT

Vente Revêtement et Maintenance par Soudage du Mardi 7 Février 2017

Maitre Guillaume THOMAS

Commissaire-Preneur – Agrément 2012-10

Hôtel des Ventes du Hainaut

15 Rue Pierre de Coubertin

59600 Maubeuge

Tel : +33 (0)3 27 56 38 69 Fax : +33 (0)9 70 62 96 11

NOM : FONCTION :
SOCIETE (cachet):
ADRESSE :
CP et VILLE :
TELEPHONE : FAX :
EMAIL :
BANQUE :N° COMPTE.....
N° TVA :

Demandons à Maître Guillaume THOMAS d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous pour le prix HT et hors frais (17 % HT) maximum indiqué, lors de la VENTE aux ENCHERES de la société

Revêtement et Maintenance par Soudage du Mardi 7 Février 2017 à 14h00

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.
Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque/espèces ainsi qu'une GARANTIE DE PAIEMENT d'après le modèle proposé au catalogue.

N° de LOT ou Ensembles	OFFRE MAXIMUM en € HT et HORS FRAIS	Prix adjugé en € HT et HORS FRAIS

DATE :

SIGNATURE :

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
1	250	4 marbres acier : 2 de 1000 X 2000 mm, 1 de 800 X 2000 mm et 1 de 800 X 500 mm					Hall 2
2	150	Bascule TRAYVOU, type 101, max 500 Kg min 25 Kg	TRAYVOU	101			Hall 2
3	50	Nettoyeur haute pression SISTEMA, modèle GT11	SISTEMA	GT11			Hall 2
5	100	Caisse aluminium avec disquese MILWAKIEE, Ø disque 230 mm et chariot	MILWAKIEE				Hall 2
6	500	Nacelle verticale électrique télescopique EIFEL, type EIII1, n° 10639, année 1988, max capacité 300 Kg (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	EIFEL	EIII1	10639	1988	Hall 2
7	150	Vireur et 2 établis métalliques (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 2
10	2 500	Tour à banc rompu à charioter et fileter SCULFORT, type maxicap senior 450-1500-RS n°128353 avec copieur, Hp 450 mm, Ep 2000 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SCULFORT	MAXICA P SENIOR 450-1500-RS	128353		Hall 2
11	15 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter GEMINIS, type GE-1600 S, n° 5651, année 1990, Hp 800 mm, Ep 8000 mm avec lunettes à suivre (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	GEMINIS	GE-1600	5651	1990	Hall 2
12	8 000	Aléuseuse à tête bi-rotative CORNAC avec accessoires et visu X,Y,Z HEIDENHAN, n°1532, table en croix 1600 X 3200 mm, déplacement Y = 3000 mm, X = 1500 mm, Z = 2000 m	CORNAC		1532		Hall 2
13	2 000	Fraiseuse HURON, table 1500 X 420 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	HURON				Hall 2
14	1 500	5 armoires avec contenu et table avec : cônes, fraises, forêts et divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 2
15	15 000	Tour vertical DORRIES avec visu X,Y,Z HEIDENHAN, Ø plateau 1800 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	DORRIES				Hall 2
16	15 000	Tour vertical GRAFFENSTADEN, type 1616/1L, n°201910, Ø plateau 1400 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	GRAFFENSTADEN	1616/1L	201910		Hall 2

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
17	5 000	Tour à banc rompu à charioter et fileter SCULFORT, type supercap 500-6000, n°127093, Hp 500 mm, Ep 7500 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SCULFORT	SUPER CAP 500-6000R	127093		Hall 2
18	5 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter SCULFORT, type maxicap senior 380-8000-D, n°126548, Hp 380 mm, Ep 8000 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SCULFORT	MAXICA P 380-8000-D	126548		Hall 2
19	4 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter SCULFORT, type supercap 500-4000-D, n°129245, Hp 500 mm, Ep 4000 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SCULFORT	SUPER CAP 500-4000-D	129245		Hall 2
20	3 000	Rectifieuse cylindrique GENDRON, type RU-50-250, n°2949, Hp 300 mm, Ep 2500 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	GENDRON	RU-50-250	2949		Hall 2
21	10 000	Aléuseuse GRAFFENSTADEN avec commande numérique 3 axes, type AF112, n° 205211, année 1958, rétrofitée en 1976 avec important lot d'outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	GRAFFENSTADEN	AF112	28677		Hall 2
22	8 000	Fraiseuse à banc fixe HURON avec visu 2 axes, type LU8320A, n° 2027, table 4000 X 2000 mm, Y = 3000 mm, X = 1200 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	HURON	LU8320 A	2027		Hall 2
23	2 000	3 dêts de montage rainurés, table inclinable en L et divers					Hall 2
25	2 500	Tour à banc parallèle à charioter et fileter CAZENEUVE, type HB 725, Hp 250 mm, Ep 2000 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CAZENEUVE	HB 725			Hall 1
26	2 500	Tour à banc parallèle à charioter et fileter CAZENEUVE, type HB 575, Hp 250 mm, Ep 2000 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CAZENEUVE	HB 575			Hall 1

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
27	2 500	Tour à banc parallèle à charioter et fileter CAZENEUVE, type HB 575, Hp 250 mm, Ep 2000 mm avec outillage divers et lunettes (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CAZENEUVE	HB 575			Hall 1
28	2 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter CAZENEUVE, Hp 250 mm, Ep 1800 mm avec outillage divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CAZENEUVE				Hall 1
29	1 000	Scie alternative ULTRA, lame 600 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	ULTRA				Hall 1
30	500	Tour à banc parallèle à charioter et fileter CAZENEUVE, type HB, Hp 200 mm, Ep 1200 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CAZENEUVE	HB			Hall 1
31	1 000	Mortaiseuse PRATT WHITNEY, type GIN, n°365 avec outillage (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	PRATT WHITNEY	GIN	365		Hall 1
32	500	Tiroclass 10 tiroirs et armoire à forêts					Hall 1
33	300	Affûteuse AGATHON, type 175-DIA, n° 803144, année 1982 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	AGATHON	175-DIA	803144	1982	Hall 1
34	70	Touret à meuler (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 1
35	50	Touret à meuler (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 1
36	60	Touret à meuler MAPE (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	MAPE				Hall 1
37	200	Perceuse à colonne ADAM, type MC32R (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	ADAM	MC32R			Hall 1
40	7 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter WOHLLENBERG, n° 1990, Hp 600 mm, Ep 8000 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	WOHLLENBERG		1990		Hall 3
41	4 000	Tour à banc parallèle à charioter et fileter SOMUA, type DE 600, Hp 600 mm, Ep 6000 mm avec barres de forage à lames (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SOMUA	DE 600			Hall 3

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
42	1 200	Scie alternative CORTEGAGNA, lame 800 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	CORTEGAGNA				Hall 3
43	600	Perceuse radiale GSP, type 44T12, n° 1368, longueur bras 1100 mm avec outillage (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	GSP	44T12	1368		Hall 3
44	1 000	Aléseuse SAN ROCCO, type AV63, n°118472 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SAN ROCCO	AV63	118472		Hall 3
45	1 000	Positionneur LAMBERT JOUTY, type P 150, n°2390, plateau Ø 2800 mm, cap. environ 10 T (2 plateaux) (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	LAMBERT JOUTY	P 150	2390		Hall 3
46	600	Positionneur SAF (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SAF				Hall 3
47	4 000	Potence de soudure AEMCO équipée d'un poste LINCOLN, modèle IDELARC, type BC-600 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	AEMCO				Hall 3
48	2 000	Potence de soudure SAF, longueur 8 m avec poste LINCOLN, type IDEALARC DC-1000 et tour (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SAF				Hall 3
49	2 000	Potence de soudure SAF, longueur 7 m avec poste LINCOLN, type IDEALARC DC-1000 et tour (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SAF				Hall 3
50	4 000	Potence de soudure, longueur 2 m avec poste LINCOLN, type IDEALARC DC-600 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 3
51	800	Vireur, Ø plateau 1000 mm et accessoires (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 3
52	600	Poste à souder LINCOLN, modèle IDEALARC, type R3R375i	LINCOLN	IDEALARC			Hall 3
53	400	Poste à souder LINCOLN, modèle INVERTEC, type V300i	LINCOLN	INVERTEC			Hall 3
54	400	Poste à souder LINCOLN, modèle INVERTEC, type V200-T (électrode et tig)	LINCOLN	INVERTEC			Hall 3
55	600	Poste à souder LINCOLN, type DC400	LINCOLN	DC400			Hall 3

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
56	300	Poste à souder SAF, type SAFARC H 400 NV	SAF	SAFARC H 400 NV			Hall 3
57	250	Poste à souder SAF, type 03200500	SAF	03200500			Hall 3
58	250	Poste à souder SAF, type 03200105, n° 42186	SAF	03200105			Hall 2
59	600	Poste à souder LINCOLN, type CV500-A	LINCOLN	CV500-A			Hall 2
60	300	Sableuse PRO-MA-TECH	PRO-MA-TECH				Hall 3
61	800	2 pistolets métal d'apport CASTOLIN, systèmes : CASTODYN 2000 et DAS 8000	CASTOLIN				Hall 3
62	1 600	Tour à banc parallèle SCULFORT, type maxicap 315-4000 D, n°127800, Hp 300 mm, Ep 4500 mm (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SCULFORT	MAXICA P 315-4000 D	127800		Hall 3
63	3 500	Tour avec poste de rechargement METCO hypersonique, type Serie 1000 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	METCO	SERIE 1000			Hall 3
64	1 200	Tour avec poste de rechargement METCO ARCELECTRIC, type 4RC (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	METCO ARCELECTRIC	4RC			Hall 3
65	1 200	Cabine insonorisée DELAUNAY, environ 4 X 5 m avec système de ventilation	DELAUNAY				Hall 3
66	100	Affûteuse HURE (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	HURE				Hall 3
67	50	Touret à meuler MAPE (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	MAPE				Hall 3
68	300	Touret à meuler et lapidaire MAPE (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	MAPE				Hall 1
69	600	Positionneurs à roues divers (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 3
70	500	Potence hauteur 3 m 80, longueur bras 5 m équipé d'un palan électrique à chaîne DEMAG 500 Kg (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 3
71	400	Potence, hauteur 3 m 50, longueur bras 3 m avec palan électrique à chaîne LV cap. 500 Kg (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 1

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
72	400	Potence, hauteur 3 m, longueur bras 4 m avec palan électrique à câble FENWICK cap. 500 Kg (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)					Hall 1
73	500	Presse hydraulique double SOCALTRA, AT11076, année 1972 (équipement non conforme, cf. articles 9,10 et 11 des CGV concernant les restrictions de vente)	SOCALTRA				Hall 1
74	200	3 postes à souder pour pièces					Hall 2
85	350	Palmer 1200 mm					Hall 2
86	300	Palmer 900-1000 mm					Hall 2
87	300	Palmer 800-900 mm					Hall 2
88	250	Palmer 700-800 mm					Hall 2
89	250	Palmer 600-700 mm					Hall 2
90	250	Palmer 500-600 mm					Hall 2
91	200	Palmer 400-500 mm					Hall 2
92	250	Palmer 700-800 mm					Hall 2
93	250	Palmer 700-800 mm					Hall 2
94	250	Palmer 500-600 mm					Hall 2
95	200	Palmer 400-500 mm					Hall 2
96	150	Palmer 300-400 mm					Hall 2
97	350	7 Palmers de 0 à 400 mm					Hall 2
98	250	5 Palmers de 25 à 400 mm					Hall 2
99	200	Palmer intérieur de 50 à 100 mm					Hall 2
100	240	12 micromètres de 0 à 275 mm					Hall 2
101	200	10 micromètres de 0 à 275 mm					Hall 2
102	200	15 micromètres divers					Hall 2
103	300	5 boîtes de cales de précision					Hall 2
104	200	Pied à coulisse 1500 mm					Hall 2
105	250	Pied à coulisse 2050 mm					Hall 2
106	200	4 pieds à coulisse : 850, 1000, 1050, 1500 mm					Hall 2
107	200	4 pieds à coulisse : 550, 800, 1000, 1500 mm					Hall 2
108	250	Palmer 600-700 mm					Hall 2
109	300	Métascope HUS JENA	HUS JENA				Hall 2
110	800	Mesureur d'épaisseur MC, type USTM-600A	MC	USTM-600A			Magasin
111	800	Contrôleur de dureté à bille ERNST, n° 858, année 1990	ERNST		858	1990	Magasin
115	500	Rayonnages longueur 7 m 50, 4 niveaux, 15 m, largeur d'échelle 700 mm					Magasin
116	400	Stock environ 15 bobines de fil de soudure, baguettes et consommables divers pour soudure					Magasin

N° Lot	Est HT	Description	Marque	Type	N° de série	Année	Situation
120	3 000	Compresseur COMPAIR, type CYCLON337, n°F167/1095, année 1999, pression 7,5 bars, débit 6,20 m³/m, nb d'heures 3 1718 avec sécheur d'air, type SFS40 et cuve COMPAIR, n°35735, année 1984, cap. 800 L					Hall 1
121	400	Compresseur POWER INDUSTRIE, type K25, année 2000, débit 578L/m sur cuve 500 L					Hall 1

LA VENTE ET SON DEROULEMENT

Article 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant.

En cas de double enchère, le lot sera remis en vente et le public admis à enchérir à nouveau.

Article 2

La vente a lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de vente. Le Commissaire-Priseur Judiciaire se réserve toutefois le droit de s'écarter de l'ordre du catalogue, de réunir ou diviser des lots, ou retirer des lots qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, même après enchères dépassant la mise à prix.

Article 3

Les matériels sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, sans aucune garantie ni aucun recours, sans réclamation possible une fois l'adjudication prononcée. L'acheteur potentiel est considéré comme compétent, et réputé avoir pris connaissance de l'état du matériel lors des expositions. Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

Article 4

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 17% HT ainsi que la TVA sur ces frais, soit 20,4 % TTC.

Pour être effectif, le paiement se fera :

- soit en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur, soit 1 000 €,
- soit par chèque certifié ou par chèque accompagné obligatoirement d'une garantie bancaire (voir modèle dans ce catalogue),
- soit par virement bancaire (mode de règlement exigé pour les acheteurs hors France)

Les acheteurs hors France devront s'acquitter du montant de la TVA française au taux de 20 %, comme caution. Cette somme sera remboursée sur présentation du document de transport pour les acheteurs de la CE, et sur présentation du document d'export pour les acheteurs hors CE.

L'ensemble des frais bancaires restera à la charge de l'acheteur.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET GARANTIES

Article 5

Les acheteurs deviennent responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjugé, ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

ENLEVEMENT DES LOTS ADJUGES

Article 6

Les enlèvements devront être effectués par l'acheteur dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la vente.

Dans le cas où les lots ne seraient pas retirés dans les délais impartis, le vendeur se réserve le droit d'appliquer aux acheteurs retardataires des frais de stockage et de gardiennage, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Article 7

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement au lot adjudgé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableau de commande des machines.

Article 8

En cas de nécessité de démonter un bien immobilier pour enlever un ou plusieurs lots adjudgés, l'acquéreur ne pourra procéder au démontage du bien qu'après accord de l'Officier Ministériel et suivant les termes et conditions définis dans cet accord. Un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissent, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages. Si le dépôt s'avérait insuffisant pour couvrir les dommages occasionnés par l'acheteur sur le bien immobilier, ce dernier devrait prendre à sa charge l'intégralité des frais de remise en état dudit bien. En l'absence de dommage, le dépôt sera rendu à l'acheteur.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS MATERIELS

Article 9

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.

Article 10

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente dans le descriptif et indiquées lors de la mise aux enchères.

Article 11

Les machines non conformes sont vendues inaptes à la mise en production. Elles seront vendues en l'état :

1. à une personne physique ou morale destinant le matériel à une utilisation hors CE.
2. à une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, reconstruteur ou collectionneur s'engageant à une mise en conformité, sous sa responsabilité, avant cession à un exploitant.
3. à un professionnel ayant pour activité le recyclage des composants.

Article 12

Les dispositions des articles 9 à 11 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur. Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.

* * *

LOTS N° 85 À 108



- ▶ Palmers de 25 à 1200 mm, cales de précision, pieds à coulisses de 550 à 1500 mm et divers
- ▶ Caliper measures of 25 to 1200 mm, precision shims, vernier caliper of 550 mm to 1500 mm and diverse

- ▶ Mesureur d'épaisseur MC, type USTM-600A
- ▶ MC thickness gauge, type USTM-600A

LOT N° 110



- ▶ Contrôleur de dureté à bille ERNST, n° 858, année 1990
- ▶ ERNST hardness tester, n°858, year 1990

LOT N° 111



Ce dépliant photos ne présente qu'un échantillon des matériels proposés à la vente.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VEUILLEZ TÉLÉCHARGER

LE CATALOGUE SUR NOTRE SITE
www.lutece-industrie.com

This photo flyer only contains a survey of the objects to be auctioned.

FOR MORE DETAILED INFORMATION, PLEASE DOWNLOAD

THE CATALOGUE ON OUR WEBSITE
www.lutece-industrie.com

VISITES

REVÊTEMENT ET MAINTENANCE PAR SOUDAGE

Zone d'activité Les Poutrelles
 59125 TRITH SAINT LEGER

Mardi 7 Février 2017
 de 9h30 à 12h00



VIEWING

REVÊTEMENT ET MAINTENANCE PAR SOUDAGE

Zone d'activité Les Poutrelles
 59125 TRITH SAINT LEGER

Tuesday, February 7th 2017
 from 9.30 am to 12.00 am

CONDITIONS DE VENTE : Les conditions générales de vente sont précisées au catalogue, notamment en ce qui concerne les restrictions sur la vente des matériels non conformes aux dispositions techniques ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le descriptif figurant dans le catalogue de la vente et indiquées lors de la mise aux enchères. Le paiement des lots s'effectue au comptant majoré du montant des frais 17% HT.

Paiement/ Bank details			
Banque Populaire du Nord - SARL Thomas Maison des Ventes			
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13507	00103	30884622122	42
IBAN	FR76 1350 7001 0330 8846 2212 242		
BIC	CCBPPRPLIL		



LUTECE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles
 60, rue de Castagnary
 75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

Fax. : +33 (0)9 70 60 56 68

English and Spanish : +33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com

CARTE D'ENREGISTREMENT REGISTRATION CARD

Pour vous enregistrer, merci de nous remettre ce formulaire lors des visites ou avant la vente, avec votre carte de visite si possible.

To be registered, please give us back this document during the visit or before the auction, with your business card if possible.

N° ACHETEUR / BUYER

SOCIÉTÉ / COMPANY :

ADRESSE / ADDRESS :

CODE POSTAL / ZIP CODE : **VILLE / TOWN :**

TÉLÉPHONE / PHONE : **PAYS / COUNTRY :**

TÉLÉCOPIE / FAX : **E-MAIL :**

N° TVA INTRA. / VAT NUMBER

NOM / LAST NAME :

FONCTION / FUNCTION :

MOBILE :

DATE :

SIGNATURE :

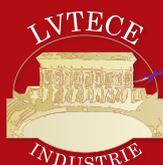
GARANTIE BANCAIRE OUI / YES NON / NO
BANK GARANTEE

Montant / Amount :

ESPÈCES / CASH OUI / YES NON / NO

Montant / Amount :

CHÈQUE / CHECK OUI / YES NON / NO



LUTÈCE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue de Castagnary - 75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63
Fax. : +33 (0)9 70 60 56 68
info@lutece-industrie.com